

COMMUNE DE SAINT-CLAIR

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 JUIN 2016

L'an deux mil seize et le vingt sept du mois de juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune, convoqué le 21 juin 2016, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SABATIER, Maire.

Etaients présents :

Mesdames BERNE Valérie – CHAPUIS Claude – CHOL Marie-Claire – PRIMET Michelle – TEYSSIER Françoise
Messieurs CELETTE Robert – GIRARD Roland – GRENIER Joël – LARGERON Joseph — SABATIER René – SAUVAYRE Georges

Absents excusés : CANO Chrystelle – VALLA-BEGOT Chrystel – SPEISSMANN Jean-Paul – ROUX Jean-François

Pouvoirs :

Madame Chrystel VALLA-BEGOT donne pouvoir à Monsieur Joël GRENIER
Monsieur Jean-Paul SPEISSMANN donne pouvoir à Madame Françoise TEYSSIER

Secrétaire de séance : Roland GIRARD

Monsieur le Maire demande si des observations particulières sont à formuler sur le procès verbal de la séance précédente, dont un exemplaire a été transmis comme habituellement à tous les membres du conseil municipal. Aucune remarque n'étant soulevée, le procès-verbal du Conseil Municipal du 30 mai 2016 est adopté à l'unanimité.

1°/ RENOUELEMENT LIGNE DE CREDIT

Monsieur Joël GRENIER, adjoint aux finances, explique au conseil municipal que pour le fonctionnement de ses besoins ponctuels en trésorerie, la commune de SAINT-CLAIR souhaite contracter auprès de la CAISSE REGIONALE de CREDIT AGRICOLE CENTRE EST un emprunt de 150 000,00 €, dans les conditions suivantes :

- Durée : 12 mois
- Taux d'intérêt : moyenne mensuelle de l'E3M + 1.70 %
- Commission de réservation : 380 €
- Type d'amortissement : capital IN FINE
- Périodicité des intérêts : intérêts payables à terme échu chaque trimestre civil

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer le contrat d'ouverture d'une ligne de crédit auprès de la CAISSE REGIONALE de CREDIT AGRICOLE CENTRE-EST.

2°/ OUVERTURE LIGNE DE CREDIT

Monsieur Joël GRENIER, adjoint aux finances, explique au conseil municipal qu'il convient de contracter un emprunt de 150 000 € afin de préfinancer le projet de lotissement.

Caractéristiques de l'emprunt :

- Durée : 12 mois
- Taux d'intérêt : moyenne mensuelle de l'E3M + 1.70 %
- Frais de dossier : 380 €
- Type d'amortissement : capital IN FINE
- Périodicité des intérêts : intérêts payables à terme échu, chaque trimestre civil
- Remboursement anticipé : possibilité de remboursement anticipé total ou partiel sans frais, ni indemnité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer le contrat d'ouverture d'une ligne de crédit auprès de la CAISSE REGIONALE de CREDIT AGRICOLE CENTRE-EST.

3°/ BUDGET PUP

Section investissement – dépenses

Travaux	921 627.82 €
Total.....	921 627.82 €

Section investissement – recettes

Autres fonds.....	732 938.00 €
Autres subventions d'investissement	54 622.16 €
Emprunt	134 067.66 €
Total.....	921 627.82 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le budget.

4°/ CONVENTION CEJ 2016-2020

Monsieur Joël GRENIER, présente la convention de gestion de la structure ARC EN CIEL : multi accueil et accueils de loisirs. Cette convention est signée entre les communes de Boulieu, St Marcel, Savas et St Clair et l'Association Familles Rurales « Arc en ciel ». La présente convention détermine les droits et devoirs de chacune des parties pour la gestion des accueils de loisirs et adolescents situés sur les communes de Boulieu et St Marcel, dans le cadre du contrat enfance jeunesse (CEJ) signé entre les communes et la CAF le 31/12/2012.

Il est rappelé que depuis le 01/01/2016, la communauté d'agglomération a repris la compétence petite enfance. La présente convention est conclue pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, approuve la convention de gestion et autorise Monsieur le Maire à la signer.

5°/ CONVENTION TAP – ANNEE SCOLAIRE 2016-2017

Madame Claude CHAPUIS présente la convention pour la mise en œuvre des TAP entre l'association l'Arc en Ciel et la commune pour l'année scolaire 2016/2017.

Cette convention a pour objet de définir et préciser les modalités techniques et financières d'intervention et d'animation des temps périscolaires pour les élèves de l'école publique Les Géraniums.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve la convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

6° / CESSION TERRAIN – GOURDAN

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'il convient de régulariser le dossier du contournement du hameau de Gourdan..

Un document d'arpentage a été établi par Julien et Associés afin de régulariser la route de Gourdan. L'acte notarié sera établi par Maître BECHETOILLE.

Il s'agit d'un échange de parcelles, la différence entre la superficie cédée par l'indivision et celle cédée par la commune sera payée par la commune au prix de 1.52 € le m²

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, 12 voix pour et 1 abstention, approuve cet échange de parcelles et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié.

7°/ QUESTIONS DIVERSES

Marquage au sol pour les arrêts de car

La communauté d'Agglomération du Bassin d'Annonay organise une réunion le mercredi 6 juillet 2016, afin de planifier l'organisation des ces interventions dans chaque communes.

Panneaux signalisation

Certains panneaux de signalisation ont disparu. Ils seront remplacés ;

Mariages

Neuf mariages sont annoncés. En fonction des congés de chacun les adjoints et le maire se sont répartis ces mariages.

Le prochain Conseil Municipal est fixé au lundi 22 août 2016

La séance est levée à 20 heures.